

Recrutement pour une mission d'écovolontariat "Sensibilisation, médiation et surveillance dans le Grand Site de France Cirque de Navacelles"

PRÉSENTATION DU GRAND SITE DE FRANCE CIRQUE DE NAVACELLES

Le territoire du Grand Site de France :

Aux pieds du Larzac et des Cévennes, niché au cœur des gorges de la Vis, véritable canyon qui entaille les Causses du Larzac au Sud, de Blandas et de Campestre au Nord, **le Cirque de Navacelles constitue une curiosité géologique spectaculaire**. Au fond d'un **cirque de deux kilomètres de diamètre et 300 mètres de profondeur**, la Vis, rivière alimentée par la formidable résurgence de la Foux, a creusé un grand méandre abandonné naturellement il y a 6000 ans.

Le Grand Site est également le fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature, incluant les gorges de la Vis et les Causses, vastes étendues steppiques nées du travail de l'homme.

Le site, accueillant **250 000 visiteurs par an**, se découvre au gré des **250km de sentiers balisés** ou depuis les deux **maisons du site** : le belvédère de la Baume Auriol et les belvédères de Blandas.





Le label Grand Site et UNESCO :

Les mesures de protection mises en place par l'Etat depuis trois décennies ont permis de préserver le caractère naturel et authentique et de mettre en valeur le Grand Site dans le respect de l'esprit des lieux. Le Cirque de Navacelles s'étend sur **plus de 46 000 ha et a obtenu en 2017 le label Grand Site de France**. Un Grand Site de France est un territoire de projet, avec au centre un site classé, de grande notoriété et de forte fréquentation auquel a été attribué par l'Etat le label "Grand Site de France". Il rassemble **des paysages exceptionnels, reconnus de tous et fragiles**. Ils sont protégés et gérés selon **les valeurs du développement durable**.

Limitrophe du périmètre du Parc Naturel Régional des Grands Causses et de la zone d'adhésion du Parc National des Cévennes, **le Grand Site constitue la partie Sud du Bien « Causses et Cévennes », inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen depuis juin 2011**. Ces paysages sont les témoins du travail de l'Homme depuis des siècles, leur façonnage de la nature dû à son activité agropastorale au travers de l'élevage, de la production fromagère et des cultures diverses. Les orientations stratégiques du Grand Site de France s'accordent avec les objectifs de préservation de ces paysages en renforçant la vocation agropastorale des lieux.

La gestion du Grand Site de France :

Le Syndicat mixte, créé en 2007, a pour objet la protection, la gestion et la mise en valeur du Grand Site du Cirque de Navacelles en accompagnant la mise en œuvre d'un programme d'actions sur le long terme qui intègre **le développement économique durable local et qui permet le meilleur accueil du public dans le respect de l'environnement, de l'identité et de l'authenticité des lieux**. Le Syndicat mixte interdépartemental est composé des Conseils généraux de l'Hérault et du Gard et des Communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac.

Avec l'obtention du label Grand Site de France en 2017, le Syndicat mixte, gestionnaire du Grand Site, est le garant de la mise en œuvre du **programme d'actions 2017-2022 pour la préservation des caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site, son entretien et sa gestion**. Dans une logique de coordination globale des projets et des acteurs du territoire, le Syndicat mixte anime les partenariats avec les acteurs du tourisme, de la gestion de paysages, les services de l'Etat et les collectivités : Communautés de Communes, les Départements, l'Etat, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des causses Méridionaux, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, l'Entente Causses et Cévennes... Les investissements relèvent des collectivités membres et des communes.

CONTEXTE DE LA MISSION

Suite à une mission d'évaluation menée en 2012, le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles a répertorié sur le site classé les problèmes suivants :

- Camping et feux sauvages dans le site classé le long de gorges de la Vis ;
- Déchets le long des gorges (canettes, radio...) ;
- Stationnements sauvages dans le hameau de Navacelles ;
- Manque d'information et d'orientation des visiteurs ;
- Absence de sensibilisation environnementale et aux règles en site classé ;
- Absence de sensibilisation à la découverte du Grand Site, ses paysages et patrimoines.

Suite à cela, le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles a souhaité structurer la mise en place d'équipes de sensibilisation, médiation et surveillance dans le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis sur la période estivale.

Siège social : Syndicat Mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles - 3 avenue du Sergent Triaire BP 31002 – 30120 LE VIGAN

Mail : am.grandsitenavacelles@orange.fr

DESCRIPTIF

Du lundi 12 juillet 2021 au vendredi 27 août 2021 viennent se relayer 2 équipes de 4 éco-volontaires ou stagiaires effectuant leur mission dans le cœur du Cirque et le long de la Vis.

Les volontaires sont accueillis par le Syndicat mixte et suivent des formations afin de comprendre le territoire, ses enjeux et ses activités. Ces formations sont assurées par le Syndicat mixte, une animatrice du CPIE des Causses Méridionaux et un écoparc du département du Gard. Par la suite des éléments bibliographiques sont mis à disposition des volontaires, leur permettant de se former en continu le reste du séjour. L'équipe d'éco volontaires est encadrée par la chargée de missions du Syndicat Mixte qui pourra l'orienter pour des compléments de méthodologie ou de contenu et qui assure la logistique du séjour.

MISSIONS

Objectifs opérationnels :

- Orienter et informer les visiteurs et connaître leur demande ;
- Patrouiller le long des gorges dans le site classé entre les Moulins de la Foux et Madières (sensibilisation, surveillance, nettoyage...);
- Proposer des visites commentées gratuites sur la géologie du site, la biodiversité faune/flore, agropastoralisme, le canal de la centrale hydroélectrique de Madières et la gestion du site ;
- Sensibiliser les visiteurs lointains ou locaux au respect du site, aux règles en site classé (pas de camping, de cueillette, de feux, chien tenu en laisse...);
- Surveiller et être le relais vers les autorités assermentées pour les infractions (stationnements, feux...) et incivilités (déchets...);
- Sensibiliser les visiteurs à la découverte de la biodiversité, des patrimoines et paysages du Grand Site de France ;
- Participation aux comptages de véhicules permettant l'étude de fréquentation du site une journée par session.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE TYPE

Du lundi 12 juillet 2021 au mercredi 4 août 2021 pour la première session.

Du mercredi 4 août 2021 au vendredi 27 août 2021 pour la seconde session.

10h : 2 éco-volontaires patrouillent sur l'un des sentiers du Grand Site de France. Les autres volontaires se rendent au cirque où ils effectuent les missions de sensibilisation et d'information dans le hameau.

12h30 : Déjeuner pique-nique tous ensemble dans le hameau de Navacelles.

13h30-14h : Tour du hameau et informations des visiteurs par toute l'équipe.

14h : Départ d'une équipe de deux personnes pour patrouiller (si les effectifs et la chaleur le permettent). Les autres volontaires effectuent les missions de sensibilisation et d'information dans le hameau.

18h : Fin de la journée, retour en voiture vers Blandas puis Vissec.

19h : Repas fournis par l'auberge de Blandas (repas à emporter ou sur place en fonction des aubergistes), nuitée au gîte de Vissec.

Certains jours, il sera prévu des formations ou ateliers assurés par nos partenaires (ONF, CPIE, Syndicat de gestion de la rivière...).

Siège social : Syndicat Mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles - 3 avenue du Sergent Triaire BP 31002 – 30120 LE VIGAN

Mail : am.grandsitenavacelles@orange.fr

Les éco-volontaires seront en mission tous les jours sur le Grand Site de France. Chaque éco-volontaire aura 1 journée de repos par semaine (généralement en début de semaine, selon le planning).



INFORMATIONS PRATIQUES

Voyage et transport :

Le rendez-vous le jour de l'arrivée des volontaires est fixé à 14h30 à Le Vigan (le transport jusqu'à la commune du Vigan est à la charge du volontaire). Le transport entre Le Vigan et le lieu d'hébergement de la commune de Vissec est assuré par le Syndicat Mixte.

- Depuis Nîmes : un bus Lio (ligne 140) à 1,50€ est à disposition à la sortie de la Gare SNCF de Nîmes en direction du Vigan. Horaires des bus sur le lien suivant : <https://img-scoop-cms.airweb.fr/uploads/sites/17/FH-LIOGARD-140-JANV21.pdf>
- Depuis Montpellier : une ligne de tramway et/ou des bus sont à disposition à la sortie de la Gare SNCF Saint Roch, par le Tramway ligne 1 (bleu) direction Mosson, arrêt station Occitanie puis bus 608 (Sens Montpellier - Saint Gely du Fesc - Ganges - Le Vigan). <https://www.herault-transport.fr/lignes-regulieres/608>
- Le volontaire peut, s'il est véhiculé, arriver directement à 15h15 sur la commune de Vissec (30770) (rendez-vous sur le parking principal, au pied de l'église).

Hébergement, repas et transport pendant le séjour :

L'hébergement en gîte et les repas sont pris en charge par le Syndicat mixte.

Les déjeuners sont pris au hameau de Navacelles : pique-nique.

Les dîners sont préparés par l'auberge de Blandas, qui sera à prendre à emporter ou sur place selon convenance des aubergistes.

Un véhicule est mis à disposition pour les déplacements entre l'hébergement, l'auberge et les lieux de missions.

Suivi et formation :

Siège social : Syndicat Mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles - 3 avenue du Sergent Triaire BP 31002 – 30120 LE VIGAN

Mail : am.grandsitenavacelles@orange.fr



Le volontaire est accueilli par le Syndicat mixte et suit des formations afin de comprendre le territoire, ses enjeux, ses activités : ces formations sont assurées par le Syndicat mixte, une animatrice du CPIE des Causses Méridionaux et un écogarde du département du Gard.

Des « débriefings » réguliers sont organisés avec la chargée de missions du Syndicat Mixte. Un bilan est fait à la fin de la session.

Départ et repos :

Le départ est possible le soir du dernier jour de mission de la session (18h) ou le lendemain matin.

Trois journées de repos par éco-volontaire seront mises en place selon le calendrier prévu par la chargée de missions du Syndicat mixte.

Matériel :

Le volontaire/stagiaire peut s'il le souhaite, amener son matériel de découverte (paire de jumelles, livres botanique etc...). Il est primordial de prévoir une paire de chaussures de randonnées, un chapeau ou casquette, une gourde, matériel d'écriture.

Réseaux :

Les nuits au gîte et les journées de mission se déroulent dans les gorges de la Vis. Par conséquent, le réseau internet et mobile (selon votre opérateur) n'est pas régulier.

PROFIL :

- Attrait pour la sensibilisation et vulgarisation auprès de différents publics ;
- Capacité de travail en équipe ;
- Goût pour la communication et aisance dans le contact envers différents publics, capacité à les aborder ;
- Sensible à l'environnement ;
- Respect de l'autorité hiérarchique et fonctionnelle ainsi que des procédures ;
- Sens de l'observation ;
- Adaptabilité aux conditions et horaires de travail ;
- Maîtrise d'une langue étrangère est un plus ;
- Permis B de plus de 3 ans est un plus (utilisation de la voiture de service).

INDEMNISATION – CONDITIONS DE LA MISSION

Hébergement et repas pris en charge par la structure pendant la totalité du séjour.

Possibilité de convention de stage avec l'organisme de formation du volontaire.

Si les volontaires sont hors convention de stage, pour des questions d'assurance ils doivent être adhérents de Volontaire pour la nature (la procédure vous sera envoyée).

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Le stagiaire ou volontaire, de plus de trois de permis, pourra conduire la voiture du Syndicat Mixte lors de ses missions d'éco-volontariat au Cirque de Navacelles et sera couvert par l'assurance de celle-ci.

- Dans le cadre des déplacements lors de ses missions, le stagiaire sous convention pourra être remboursé de ses frais de déplacement fait avec sa voiture personnelle, s'il a un ordre de mission. Le stagiaire doit alors fournir au Syndicat Mixte : sa carte d'identité, son permis de conduire, la carte grise, la copie de l'assurance du véhicule personnel et un RIB. Tous les déplacements à rembourser devront être justifiés, datés et validés par le Président du Syndicat Mixte.

Siège social : Syndicat Mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles - 3 avenue du Sergent Triaire BP 31002 – 30120 LE VIGAN

Mail : am.grandsitenavacelles@orange.fr



- Le volontaire ne pourra pas être remboursé de ses frais de déplacement effectués avec sa voiture personnelle. Dans le cadre des missions d'éco-volontaires, l'association Volontaire pour la nature s'engage à assurer le bénévole en responsabilité civile et en responsabilité individuelle accidents ou à venir en compléments des assurances individuelles de ses adhérents.

CONTACT

Pour candidater, merci de remplir le formulaire de candidature en ligne sur notre site (Rubrique "Offres d'emplois" : <https://www.cirquenavacelles.com/emploi/>) accompagné de votre CV avant le vendredi 16 avril 2021 à l'attention de : Mme Moindron Anaïs, am.grandsitenavacelles@orange.fr / 06 85 99 14 83
Fonction/Service : Chargée de missions du Syndicat Mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles

ENTREPRISE / COLLECTIVITÉ

Nom de l'entreprise : Syndicat Mixte du Grand Site de France du Cirque de Navacelles
Thématique : Espaces naturels, paysages, patrimoines
Adresse : 3, avenue du Sergent Triaire BP 31002 – 30120 LE VIGAN
Taille de la structure (nombre de personnes) : < 10 personnes.